

contrat fournisseur d'accès internet

Par **Lou05**, le 17/01/2008 à 16:40

bonjour à tous, bon voilà j'ai souscrit un accès internet chez orange, je devais bénéficier d'une période de gratuité de 3 mois mais une fois l'installation faite et vérifiée et même revérifiée, rien pas de net, bon jusque là je me suis pas énervée... mais il a fallu commencer à payer et toujours pas d'internet, ils ne veulent rien savoir, du coup j'ai envoyé une lettre de résiliation mais il me demande toujours de payer quelque chose dont je n'ai pas pu profiter, et me menace d'huissier... que faire ? quelles lois s'appliquent ? d'avance merci à tous de vos réponses qui me seront précieuses

Par **Morsula**, le 17/01/2008 à 18:01

Bonsoir,

En effet ce n'est pas normal, les FAI ont une obligation de résultat concernant leurs prestations. Je vous conseille d'attendre d'autres réponses sur ce forum ou de vous diriger vers une association de consommateurs comme UFC Que choisir qui pourra vous conseiller dans les démarches à faire pour obliger votre FAI à s'exécuter.

Par **SoNnY54**, le 17/01/2008 à 21:16

[quote="Morsula":cfmg888z]Bonsoir,

En effet ce n'est pas normal, les FAI ont une obligation de résultat concernant leurs prestations. Je vous conseille d'attendre d'autres réponses sur ce forum ou de vous diriger vers une association de consommateurs comme UFC Que choisir qui pourra vous conseiller dans les démarches à faire pour obliger votre FAI à s'exécuter.[/quote:cfmg888z]

Ola tu vas peut être un peu vite là, à mon avis ils n'ont pas d'obligation de résultat quant à la rapidité de l'activation de la ligne mais plutôt une obligation de moyen.

Par **Morsula**, le 17/01/2008 à 21:26

<http://www.generation-nt.com/ufc-consom ... 47416.html>

De toute manière une obligation de résultat entraîne forcément une mobilisation de moyens
:P

Image not found or type unknown

Bon ok, j'arrête le cynisme.

Par **nicomando**, le **18/01/2008** à **09:16**

Bonjour Lou

Simple question avez vous appelé la hotline pour tenter de vous dépanner ???

Par **jeeecy**, le **18/01/2008** à **14:43**

il faut que tu les mettes en demeure

Mais avant es-tu sûre de ton installation?